

TARIFS ANNUELS COTISATIONS - RESTAURATION - RESIDENCE

CONTRIBUTION & COTISATIONS

• Contribution des familles

6 catégories (A, B, C, D, E, F) calculées selon le **revenu fiscal de référence** des familles (avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022) :

Catégorie	Revenu fiscal de référence	Contribution annuelle
A	De 0 à 24 000 €	1 798 €
B	De 24 001 à 36 000 €	2 113 €
C	De 36 001 à 50 000 €	2 386 €
D	De 50 001 à 70 000 €	2 510 €
E	De 70 001 à 90 000 €	2 720 €
F	Supérieur à 90 001€	2 960 €

Réductions familles nombreuses :

Si plusieurs enfants dans les établissements de l'Enseignement Catholique de Thonon (Sacré cœur et Jeanne d'Arc).

⇒ Remise accordée : 2 enfants : **10 %** 3 enfants : **20 %** 4 enfants et plus : **30 %**

• Cotisation APEL

21 € par an et par famille (Solidarité, projets pour l'école, abonnement à famille Education)

• Cotisation La Salle

10,90 € par an et par payeur (4 numéros / an)

RESTAURATION – DEMI PENSION : prévoir une augmentation entre 8 et 10 % pour 2023/24 - information connue en juin

DEMI-PENSION 2 jours		DEMI-PENSION 3 jours		DEMI-PENSION 4 jours		DEMI-PENSION 5 jours	
BTS AB1 et BC1	BTS AB2 et BC2	BTS AB1 et BC1	BTS AB2 et BC2	BTS AB1 et BC1	BTS AB2 et BC2	BTS AB1 et BC1	BTS AB2 et BC2
373.20 €	323.60 €	559.80 €	485.40 €	746.40 €	647.20 €	933.00 €	809.00 €

Les jours de stage sont déduits de ces montants.

A partir du 31 mai, la restauration n'étant plus comprise dans les tarifs de l'année, les étudiants qui le souhaitent pourront prendre le repas de midi à Saint Joseph en rechargeant leur carte de self via Ecole Directe ou au service comptable.

REPAS OCCASIONNEL **prévoir une augmentation entre 8 et 10 % pour 2023/24 – information connue en juin**

Recharge de la carte de cantine par CB via Ecole Directe ou au service comptable. Prix du repas : 8.10 €

HEBERGEMENT – RESIDENCE ETUDIANTE

A SAVOIR : La location à la résidence étudiante est indissociable de la pension complète du 1^{er} septembre au 31 mai. (Aucune réduction n'est accordée si l'étudiant désire manger à l'extérieur).

1. Location

1 place en chambre individuelle	4 029 €
1 place en chambre double	2 468 €

- Tarifs annuels du 01.09.2023 au 30.06.2024.
- La chambre ouvre droit à l'allocation logement.
- Charge à l'étudiant de souscrire à une assurance Responsabilité Civile personnelle.

2. Restauration : tarifs pour 5 repas de midi + 4 repas soir + 4 petits déjeuners

Prévoir une augmentation entre 8 et 10 % pour 2023/24 - information connue en juin

AB1 1 771 €

AB2 1 655 €

BC1 1 771 €

BC2 1 655 €

Les jours de stage sont déjà déduits de ces montants.

A partir du 31 mai, la restauration n'étant plus comprise dans les tarifs de l'année, les étudiants qui le souhaitent pourront prendre le repas de midi à Saint Joseph en rechargeant leur carte de self via Ecole Directe ou au service comptable. Pour le petit déjeuner et le repas du soir, ils pourront s'organiser à la résidence.

FRAIS DIVERS

40 € seront facturés pour l'utilisation et le nettoyage des blouses.

REGLEMENT

Vous choisissez le nombre d'échéances de paiement sur la fiche comptable (1,3,9 ou 10 fois). Les chèques d'acompte et CB encaissés en avril ou juillet viennent en déduction du montant total à payer.

Demande de Bourse au CROUS

Les demandes de bourses étudiantes se font sur le site du CROUS. Vous êtes invité(e) à vous rendre sur le site etudiant.gouv.fr (Guide social de étudiant) pour ceux ou celles qui ne l'ont pas encore fait.

Vous pourrez présenter votre notification de bourse (que vous recevrez de la part du CROUS) au secrétariat des élèves à la rentrée pour que nous puissions valider votre demande sur leur site.